

L'accessibilité et la sécurité des usagers sont au cœur des travaux de la place du Moulin

Depuis mai 2012, la commune doit mettre en œuvre le plan d'accessibilité. Dernièrement, les travaux, subventionnés en partie par l'État et le Département, se sont portés sur l'accessibilité de la place du Moulin aux personnes à mobilité réduite.

Par délibération en date du 3 mai 2012, la commune s'était engagée dans la démarche d'élaboration du PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics). Dernièrement, les travaux réalisés dans ce cadre se sont portés sur la réalisation de l'accessibilité de la place du Moulin.

Après un constat qu'il n'existait qu'un seul escalier pour joindre cette place à la route de l'école, les élus ont souhaité réa-

liser un accès PMR (Personne à mobilité réduite) et dans le même temps, sur cette même place, permettre également l'accès PMR à l'abribus. C'est ainsi qu'une rampe a été réalisée depuis la route des Méry, rejoignant la place, et une autre depuis la place et conduisant à la route de l'école, jumelée à un escalier avec mains courantes.

D'autre part, des places de parking ont été tracées, dont une spécifiquement destinée aux usagers en situation de handicap.

Un passage piéton avec bandes podotactiles

Pour un coût de 31 002 € HT, le Département a abondé pour un montant de 14 261 € et l'État pour 7 000 €. Dans la continuité de ces travaux, un passage piéton avec bandes po-

dotactiles a été réalisé entre la place du Moulin et l'escalier desservant la mairie.

Ces travaux d'accessibilité PMR avaient été déjà entamés lors des mandats précédents, et notamment une première partie d'enrobage des allées du cimetière (les dernières seront vraisemblablement réalisées au cours de l'année 2020), la construction d'un jardin du souvenir et les mains courantes des escaliers de l'église et de la mairie. Sans omettre au chef-lieu le marquage piétonnier le long de la route des Méry, le cheminement sécurisé PMR entre l'entrée de l'école et la cour. Dans le secteur de la Plaine, il faut noter l'aménagement sécurisé de la RD 925 (avec dévoiement de la route, trottoirs, passages piétonniers...), et le marquage piétonnier le long de la route sous



La place du Moulin en accessibilité avec la route de l'école, présentée par les élus. Photo Le DL/M.L.

Les Côtes. « Tous ces travaux ont été réalisés après constitution de dossiers qui ont permis d'obtenir des subventions attri-

buées par le Département et par l'État », conclut le maire Jean-Claude Lavoine.

Michel LEBRAUT